

Que peut faire la population pour limiter les conséquences du risque feu de forêt?

	<h2 style="text-align: center;">AVANT</h2> <p style="text-align: center;">PRENDRE CONSCIENCE QUE L'ON EST EN ZONE A RISQUE ET DES OBLIGATIONS / INTERDICTIONS QUE CELA ENTRAINE :</p> <p style="text-align: center;">- débroussaillage, - du 15mars au 15 octobre, en période rouge brûlage de végétaux coupés, barbecue hors installations fixes... interdits.</p>	
<p>S'informer de la situation de son habitation au regard du risque feu de forêt.</p> <p>Mettre en œuvre des mesures de prévention (nettoyer les sous-bois...).</p>	<p>Prévoir les moyens d'évacuation.</p>	<p>Connaître les points de rassemblement, les itinéraires, les lieux d'hébergement.</p>

PENDANT la survenue du feu de forêt

 <p>Ne jamais vous approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt.</p>	 <p>Ouvrez le portail de votre maison.</p>	 <p>Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur.</p>
 <p>Enfermez-vous dans un bâtiment ou appliquez les consignes d'évacuation.</p>	 <p>Fermez les volets.</p>	

APRES : le retour à une vie normale

<p>Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.</p>	<p>Ne rétablir le courant électrique que si l'installation n'a subi aucun dégât.</p>	<p>Se mettre à disposition des secours.</p>
--	--	---